

# Partie Officielle.

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Montréal, 29 mai, 1866.



**R É S E N T S** :—Mrs. Hon. U. Archambault, Dr. Beaubien, Wm. Boa, Major Campbell, Dr. Ress, Hon. U. J. Tessier et Rev. F. Pilote.

M. le Président prend le fauteuil. L'avis officiel du ministre d'Agriculture indiquant le résultat des élections des membres de la Chambre d'Agriculture pour l'année 1866 est lu. La chambre procède ensuite à l'élection d'un président et vice-président.

M. le Major T. E. Campbell est élu président et l'Hon. U. J. Tessier, vice-président.

La Chambre d'Agriculture ratifie la permission donnée par le président de cette chambre aux sociétés d'agriculture suivantes d'employer partie de leurs fonds à l'achat de graine de semence, savoir : Drummond no. 1 ; Bagot ; Charlevoix no. 1 ; Verchères no. 1 ; et Verchères no. 2. Il est néanmoins résolu : Que le secrétaire de cette chambre soit autorisé à écrire au secrétaire de la Société d'Agriculture du comté de Charlevoix pour l'informer qu'à l'avenir, cette Société ne pourra employer que le *montant de sa souscription* à l'achat de graine et qu'elle devra à l'avenir tenir des expositions annuelles, avec l'octroi.

M. le président s'absente pour une heure et M. le vice-président prend le fauteuil.

Le secrétaire fait la lecture d'une pétition des cultivateurs de Wotton, St. Camille et autres demandant la permission de former une seconde société d'agriculture du comté de Wolfe.

*Résolu*,—Qu'attendu les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouvent les pétitionnaires, attendu qu'ils se sont organisés avant le 1er mai, que la Chambre d'Agriculture n'a pu se réunir avant ce jour, et qu'il ne paraît pas exister d'opposition à la formation de cette seconde société, la permission soit accordée.

Lecture de certaines résolutions passées par les Directeurs de la Société d'Agriculture de Verchères no. 1, refusant de prendre la graine de lin de Riga importée par le bureau d'agriculture alléguant qu'elle est d'une qualité trop inférieure et qu'elle contient trop de graines étrangères.

*Résolu*,—Que le secrétaire de cette chambre soit prié d'écrire à la société d'Agriculture de Verchères no. 1 que cette

chambre n'ayant fait qu'exécuter la commande de graine faite par cette société en vertu de certaines offres faites par le bureau d'agriculture, cette affaire doit se régler entre la dite société d'agriculture et le gouvernement.

Lecture d'une lettre de M. Danis demandant de l'aide à la Chambre d'Agriculture pour fonder un journal d'agriculture à Stc. Scholastique pour l'avantage de la population du nord.

*Résolu*,—Que la Chambre d'Agriculture regrette beaucoup que les fonds maintenant à sa disposition ne lui permettent pas d'accorder l'aide demandé par M. Danis.

M. le président étant de retour reprend le fauteuil.

*Résolu*,—Qu'une somme de \$2000 soit votée par cette chambre pour lui aider à faire un essai général de machines et instruments aratoires sous la direction de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, qui accepte avec reconnaissance l'offre faite par le locataire de la ferme Logan de faire cet essai sur cette ferme.

Qu'un comité composé de Messrs. Campbell, Archambault et Boa soit nommé pour organiser cet essai de machines agricoles et que M. J. Perrault soit invité à agir comme rapporteur dans cette circonstance, en sa qualité de Rédacteur du journal officiel de cette chambre.

*Résolu*,—Qu'une somme de \$300 soit votée pour fonder une école vétérinaire à Montréal, cette école devant être sous les auspices de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

*Résolu*,—Que M. D. McEachran, médecin vétérinaire diplômé d'Edimbourg et de Londres, soit nommé professeur de cette école vétérinaire.

La chambre s'ajourne à 2 heures p.m.

Seance de 2 heures, p.m.

*Résolu*,—Que Mrs. Archambault et Boa soient nommés auditeurs pour examiner les comptes du secrétaire de cette chambre pour l'année finissant au 1er mai 1866.

La chambre s'ajourne après avoir discuté plusieurs sujets ayant rapport aux intérêts agricoles du pays.

(Par ordre.)

GEORGES LECLERE, Secrétaire.

C. A. B. C.

Montréal, 29 mai, 1866.